

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le 15 mai à 20h45 le Conseil Municipal de la Commune de Forges-les-Bains, convoqué le 03 mai 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LESPERT CHABRIER, Maire.

Présents : Mme CHABRIER, M. AUDONNEAU, Mme LANGLET ODIENNE, Mme GAMBART, Mme RENAULT, M. LEMERAY, M. LALLEMENT, M. DESSAUX, M. BOSSELUT, Mme HUZÉ, Mme PASTUREL, Mme BULLIOT, M. NIEUWJAER, Mme PAULIN (arrivée à 20h58), Mme DESMEDT.

Absents : M. VYNCKE (pouvoir donné à Mme GAMBART), M. TERRIS (pouvoir donné à Mme LESPERT CHABRIER), M. ROBERT, Mme AUBERT (pouvoir donné à Mme CHABRIER), M. SELLIER (pouvoir donné Mme PASTUREL), Mme HACHE, M. ROUFFIGNAC (pouvoir donné à M. DESSAUX), Mme BONNET, M. AMBROISE (pouvoir donné à Mme RENAULT), M. CARLOTTI (pouvoir donné à Mme PAULIN), Mme NOIROT.

Madame LESPERT CHABRIER ouvre la séance à 20h50.

Secrétaire de séance : Monsieur NIEUWJAER.

CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR POUR LE SERVICE PERISCOLAIRE

Madame LESPERT CHABRIER expose les raisons de service liées à la création de ce poste à temps complet, à savoir le départ de la personne qui occupait le poste, ainsi que le coût global annuel de ce type de poste (40 K €). Le salaire de la personne qui va être recrutée est moindre, ce qui génère une économie de l'ordre de 6 000 € par an.

➤ *Le conseil par 21 voix décide de créer un poste d'animateur à temps complet à compter du 15 mai 2018.*

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE POUR LE SERVICE ENTRETIEN RESTAURATION

Madame LESPERT CHABRIER expose les raisons de service liées à la création de ce poste à temps complet, à savoir le prochain départ en retraite, à la fin de l'année scolaire, de la personne qui occupe le poste, ainsi que le coût global annuel de ce type de poste (36 K €). Le salaire de la personne qui va être recrutée est moindre, ce qui génère une économie de l'ordre de 900 € par an.

➤ *Le conseil par 21 voix décide de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 15 mai 2018.*

QUESTIONS DIVERSES

✚ Madame DESMEDT fait part à Monsieur DESSAUX de problèmes de facturation au niveau de la régie de l'eau et de propos qu'elle a entendu à savoir que la facturation peut être refaite selon les desiderata des usagers.

(Arrivée de Madame PAULIN à 20h58, porteuse d'un pouvoir octroyé par Monsieur CARLOTTI).

Monsieur DESSAUX répond :

Effectivement, il y a des problèmes de facturation qui concernent plus d'une centaine de foyers forgeois. Ce sujet va être traité en concertation avec la régie de manière à déterminer qui fait quoi vis-à-vis des abonnés puisque les sommes payées par ces derniers sont ventilées entre plusieurs bénéficiaires. Il faut savoir que dans

certain cas, le rattrapage peut atteindre plusieurs milliers d'euros, notamment lorsque les compteurs n'ont pas été relevés pendant très longtemps (VEOLIA se contentait alors d'estimations). La régie qui a repris la gestion de l'eau potable souhaite tout remettre à plat et cela va se traduire notamment par le remplacement du parc de compteurs qui est obsolète. Enfin, en ce qui concerne les reprises de factures selon le bon vouloir des abonnés, ce n'est pas possible puisque toute facture doit s'appuyer sur une consommation. Ce qui est possible par contre, c'est la mise en place d'un échéancier de paiement qui arrange l'abonné.

Monsieur AUDONNEAU rappelle l'exemple qu'il a déjà cité, celui de cet élu de Fontenay qui a payé des factures pendant des années sur la base de soi-disant relevés alors que le compteur était enfoui sous le bitume du trottoir.

↳ Monsieur DESSAUX signale de nombreux non respects du sens unique de circulation rue du Ruisseau. Ce serait bien que la gendarmerie fasse des contrôles.

↳ Madame LESPert CHABRIER annonce la distribution prochaine du programme sur la parentalité.

↳ Madame DESMEDT demande s'il est possible de rappeler les règles de savoir vivre en ce qui concerne l'emploi des tondeuses ?

Madame RENAULT répond qu'un article sur cette question et plus largement sera intégré dans le prochain journal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h07.

La maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chabrier', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Marie LESPert CHABRIER